



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PROJET ZENITH - PHASE 2

MC CAIN
HARNES (62)

Résumé non technique de l'étude d'impact



L'article R.122-5 du Code de l'environnement requiert un résumé non technique pour l'étude d'impact.

Pièce maîtresse pour l'enquête publique, le résumé non technique vise à faciliter la lecture de cette étude. Document synthétique et non technique, il se veut accessible au public non-spécialiste et a pour objectif de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans l'étude d'impact.

Pour une information plus complète, le lecteur pourra se reporter à l'étude d'impact et aux études techniques annexées présentées dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

L'évaluation environnementale d'un projet est réalisée par le maître d'ouvrage ou sous sa responsabilité. Elle permet l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires tout au long de l'élaboration du projet et du processus décisionnel qui l'accompagne. C'est un outil d'aide à la décision.

L'évaluation environnementale rend compte des effets prévisibles du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés. Elle vise ainsi à prévenir les dommages, ce qui s'avère en général moins coûteux que de gérer ceux-ci une fois survenus.

L'évaluation environnementale doit appréhender l'environnement dans sa globalité (ressources, biodiversité, risques naturels ou technologiques, énergie, patrimoine, aménagement et gestion du territoire entre autres).

L'étude d'impact est le document dans lequel est retranscrite la démarche d'évaluation environnementale menée par le maître d'ouvrage. Jointe aux dossiers de demande d'autorisation du projet, elle concourt à la bonne information de l'autorité en charge de prendre la décision d'autoriser ou non le projet (maire, préfet entre autres). Mise à disposition du public, elle contribue également à la transparence des processus décisionnels susceptibles d'affecter l'environnement. Son contenu est défini très précisément par le code de l'environnement (article R.122-5) et il est « proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine ».

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	5
PRÉSENTATION DU SITE	6
CHIFFRES CLÉS DU PROJET	11
RAISONS DU CHOIX DU PROJET	13
DESCRIPTION GÉNÉRALE DES INSTALLATIONS ET DE LEUR FONCTIONNEMENT	14
COMPATIBILITÉ AVEC LES PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES	18
ÉTUDE D'IMPACT	19

La présente demande d'autorisation environnementale concerne :

- L'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour :
 - o La valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes (rubrique 3532) avec une capacité de 300 tonnes par jour dans un digesteur de 7 000 m³ ;
 - o La combustion de combustibles dans des installations (rubrique 3110) avec une puissance thermique nominale totale de l'installation de 63,2 MW.

Le projet d'extension du site de Harnes porté par la société Mc CAIN relève de la catégorie suivante du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement :

Catégorie	Intitulé	Caractéristiques du projet	Évaluation environnementale systématique	Examen au cas par cas
1	Installations classées pour la protection de l'environnement (dans les conditions et formes prévues au titre Ier du livre V du code de l'environnement)	Classement réglementaire non modifié. Installation déjà classée IED, non classée SEVESO	Oui	Oui
24	Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires	Capacité de la station de traitement interne des eaux résiduaires modifiée par le projet	Non	Non
			Rubrique non applicable au traitement des eaux usées industrielles	
32	Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension	Raccordement électrique de 4,8 km	Non	Non
39	Travaux, constructions et opérations d'aménagement	La surface de plancher supplémentaire créée est de 34 950 m ²	Non	Oui

Au regard du tableau précédent, le projet est soumis à évaluation environnementale systématique, une étude d'impact est présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

La société Mc CAIN est autorisée à exploiter ses installations par l'arrêté préfectoral d'enregistrement en date du 31 mars 1999. Le site est déjà soumis à autorisation au titre des rubriques 2265, 2781, 3642 et 4735 de la nomenclature des ICPE et à déclaration au titre des rubriques 2661 et 4511-2 de la nomenclature des ICPE.

Le projet objet du présent dossier s'inscrit en extension géographique d'un site existant localisé Rue Pierre Jacquart sur la commune de Harnes (62).

Les coordonnées Lambert 93 du portail d'accès au site sont les suivantes :

- X : 693 834 m
- Y : 7 040 673 m

Le projet d'extension du site de Mc CAIN intégrera plusieurs composantes listées ci-dessous avec leur besoin :

- Le site Mc CAIN à Harnes :
 - o l'extension du site de Mc CAIN à Harnes pour l'augmentation de la production de frites surgelées et de flocons de pommes de terre déshydratés d'une capacité future de 457 000 t/an ;
- Le raccordement électrique ENEDIS :
 - o la connexion des liaisons électriques est nécessaire afin de délivrer 14 MW sous une tension de raccordement de 20 kV. Ce raccordement est porté par ENEDIS. Le poste source « Vendin » est existant et ne nécessite pas d'extension.

Le projet de la société Mc CAIN inclut l'ajout des installations suivantes :

- une troisième ligne de transformation de pommes de terre de coupes spéciales,
- un entrepôt de stockage de matières premières « New dry store »,
- une station de stockage et de triage des pommes de terre « New grading station »,
- un oxydateur thermique.

La nouvelle station de triage des pommes de terre sera située sur une zone actuellement en dehors de l'emprise du site. Ce projet nécessite donc l'extension du périmètre ICPE de Mc CAIN à Harnes.

Certaines installations seront également modifiées :

- l'aménagement et le redimensionnement de la STEP avec l'introduction d'un module de potabilisation des effluents,
- le réaménagement de la réception,
- l'extension de la salle de production de froid,

- la modification du bâtiment de réception et de contrôle des pommes de terre en zone de stockage des déchets,
- la modification d'une partie des deux lignes frites actuelles L1&L2 :
 - o la reconfiguration de la fin de ligne,
 - o l'ajout d'un dégivrage séquentiel intégral des batteries des tunnels de froid.

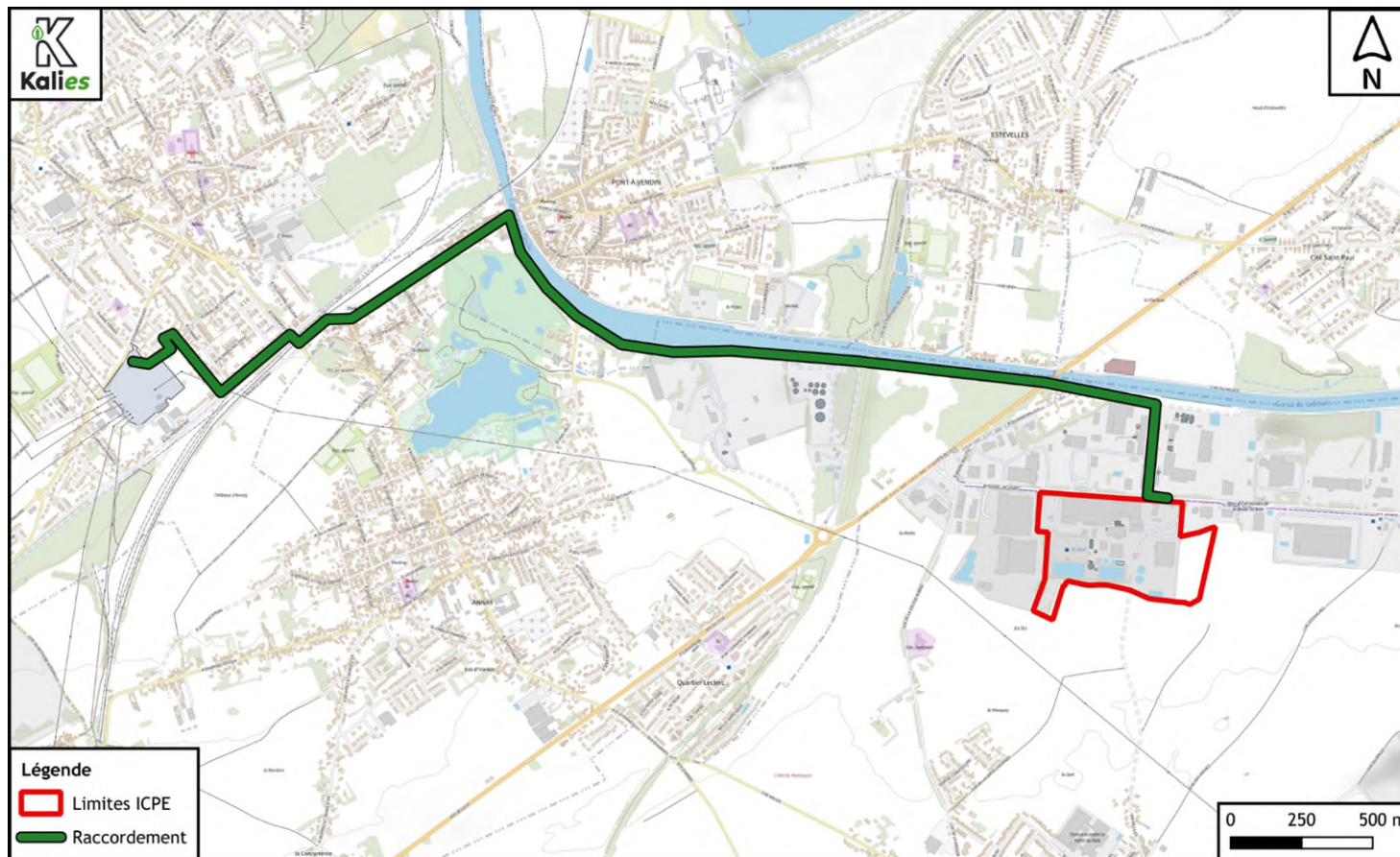
Ainsi, en situation future les installations sont celles décrites dans le tableau suivant et visibles sur le plan en page suivantes :

Ensemble	Repère	Installation
Bâtiment L1&L2	1a	Ligne frites L1&L2
	1b	Tube de transfert des produits finis vers Lineage
	1c	Oxydateur thermique
	1d	Chaudières
	1e	Stockage de déchets
Bâtiment L3	2a	Ligne frites « spécialité » L3
	2b	New dry store
	2c	Stockage d'huile
	2d	Salle NH3
Bâtiment Flocons	3a	Ligne flocons
	3b	Dry store flocons
New Grading Station	4a	Stockage grading
	4b	Station de triage des pommes de terre
Hangars de stockage de PdT	5	Hangars de stockage de pommes de terre
STEP	6a	IC Réacteurs
	6b	Bassin d'aération
	6c	Clarificateur
	6d	Ultrafiltration
	6e	Osmose inverse

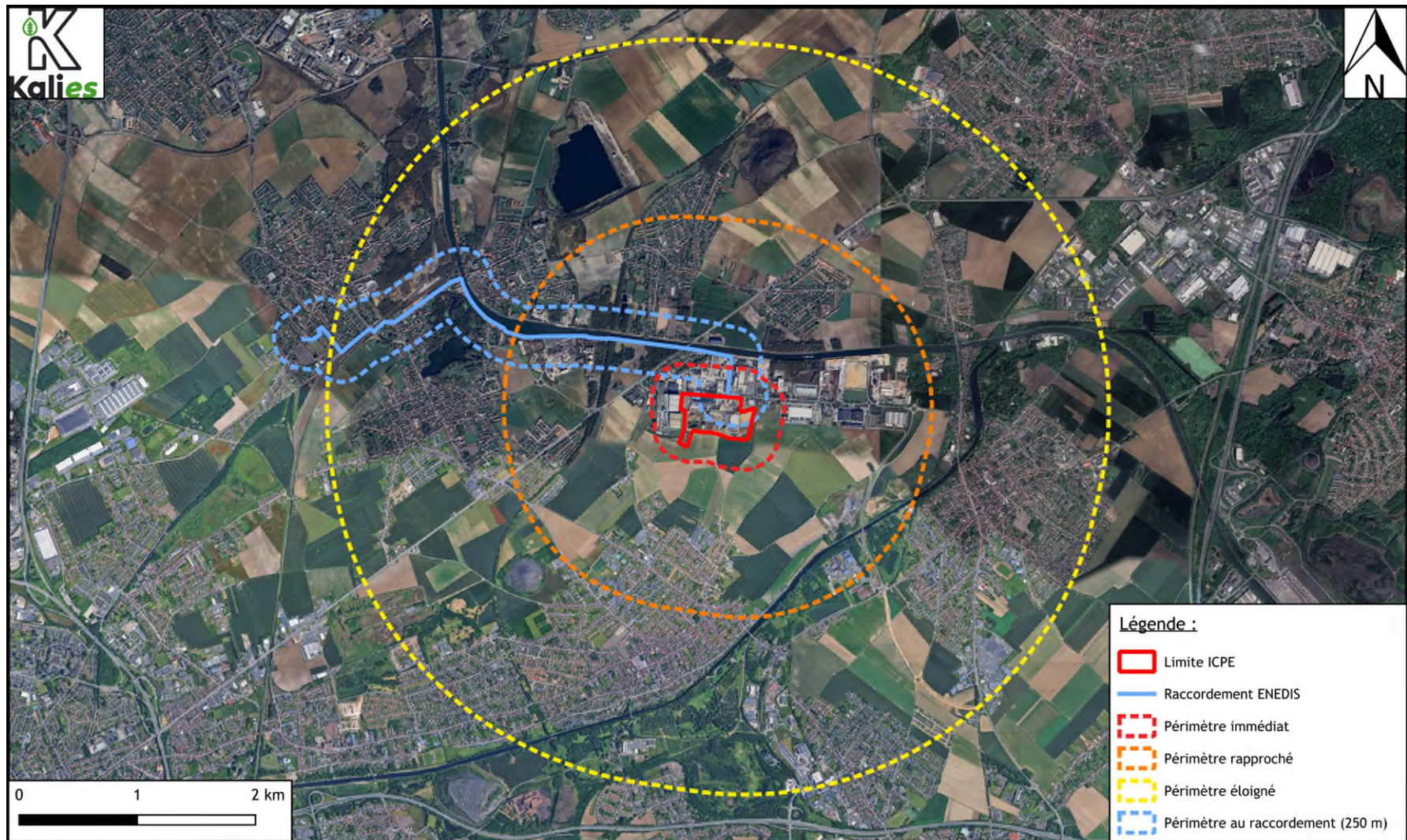
Ensemble	Repère	Installation
	6f	Digesteur
Installations DALKIA	7a	Cogénération
	7b	Chaudière biomasse
Bassins	8a	Bassin d'eaux pluviales
	8b	Bassin d'eaux pluviales
	8c	Bassin d'eaux pluviales
	8d	Bassin d'eaux pluviales
	8e	Rétention du digesteur et des eaux d'extinction incendie



Les besoins en électricité de l'usine Mc CAIN à l'horizon 2030 seront de 26,4 MW. La puissance délivrée à ce jour à Mc CAIN n'est pas suffisante et une extension de réseau dans le domaine de tension HTA est nécessaire. Pour cela, un raccordement sur le Réseau Public de Distribution a été demandé à ENEDIS par Mc CAIN pour son poste de livraison implanté dans l'emprise du site. Cette extension comprend une canalisation souterraine HTA implantée en remplacement de l'infrastructure existante sur une longueur de 4,8 km jusqu'au poste de Vendin.



Le plan de situation du site avec le raccordement, avec les différents périmètres d'observation sont présentés ci-après.



Volume d'activités :

Installations de production

Lignes de production de frites 1 et 2

Le site exploite actuellement deux lignes de production de frites (repère 1a sur le plan en page 9), pour une capacité de production de 864 t/j soit 276 480 t/an de produits finis. À la suite de la mise en place du projet, la capacité de production de ces lignes sera de 310 000 t/an.

Lignes de production de flocons de pommes de terre déshydratés

Le nouvel atelier flocon (repère 3a) permet actuellement de produire environ 41 t/j de produits soit 13 120 t/an. À la suite de la mise en œuvre du projet, la production de flocons est estimée à 32 000 t/an.

Lignes de production 3 : spécialités

La nouvelle ligne de production (repère 2a) permettra de réaliser des « coupes spéciales » présentées sur la figure ci-dessous. Sa capacité sera de 15 t/h soit 115 000 t de produits finis par an.

Nouvelle station de triage des pommes de terre « new grading station »

La nouvelle station de triage des pommes de terre (repères 4) va permettre au groupe Mc CAIN de trier les pommes de terre destinées à être utilisées dans l'usine de Harnes mais également celles de Béthune. La station sera équipée de 4 lignes capables de traiter 100 t/h de pommes de terre chacune et ce 24h/24.

Stockage

Etant donné l'augmentation de la production sur site, les stockages seront également augmentés. Le détail des stockages est présenté dans la description du projet en partie IV.4.3.

Emplois créés :

En situation autorisée, 550 salariés travaillent sur le site de Mc CAIN. Les nouvelles installations nécessiteront l'embauche d'environ 100 salariés, élevant le nombre d'employés à 650.

Raison de mettre en œuvre le projet

L'obsolescence des stations de triage de Harnes et de Béthune, y compris les bâtiments qui ont plus de 35 ans, met en péril l'activité de production de frites puisque la sécurité et le bâtiment ne sont pas conformes aux normes exigées par le groupe. Ce projet, par la mise en place d'une nouvelle station de triage, permet donc de sécuriser un procédé existant tout en traitant toutes les pommes de terre plus efficacement.

De plus, la troisième ligne frite permet de consommer les plus petites pommes de terre qui étaient auparavant traitées par les lignes principales et en réduisait la cadence. La capacité de transformation de l'usine est ainsi décongestionnée.

Enfin, ce projet permet aussi de réduire la consommation d'énergie, de CO₂ et d'eau par la mise en place d'unités de filtration de manière qu'une partie puisse être réutilisée dans le processus. Ainsi, la consommation des ressources est stabilisée tandis que les volumes fabriqués augmentent. Ceci s'inscrit donc dans une volonté d'impact zéro sur les ressources environnementales par cet investissement.

Justification du choix du site de Harnes

L'implantation d'un nouveau projet sur un site déjà existant présente plusieurs avantages.

La société Mc CAIN est implantée à Harnes depuis 1981. C'est la première usine du groupe en France. Son activité principale est de transformer des pommes de terre en produits surgelés tels que des frites ou en flocons. Les produits finis sont vendus en grande surface ou directement aux services de restauration et de restauration rapide.

Le site dispose aujourd'hui de 550 collaborateurs avec une expérience moyenne de 16 ans, et de 2 lignes de production de frites, une ligne de production de flocons et un atelier de triage des pommes de terre. Le site produit 272 000 t de produits finis par an, ce qui représente environ 494 t/an/employé. Mais Mc CAIN a également développé depuis plus de 35 ans un partenariat avec plus de 900 agriculteurs français, principalement dans les régions Hauts-de-France et Grand-Est. Il est donc idéal pour Mc CAIN de mettre en œuvre ce projet à Harnes, où le bassin de l'emploi est connu, afin de gérer plus efficacement les compétences et expériences opérationnelles.

Par ailleurs, le domaine de l'alimentaire nécessite une rigueur et une qualité des procédés irréprochable. C'est pourquoi Mc CAIN est certifié ISO 14 001, ISO 50 001, FCA, IFS, KES et KEFSO.

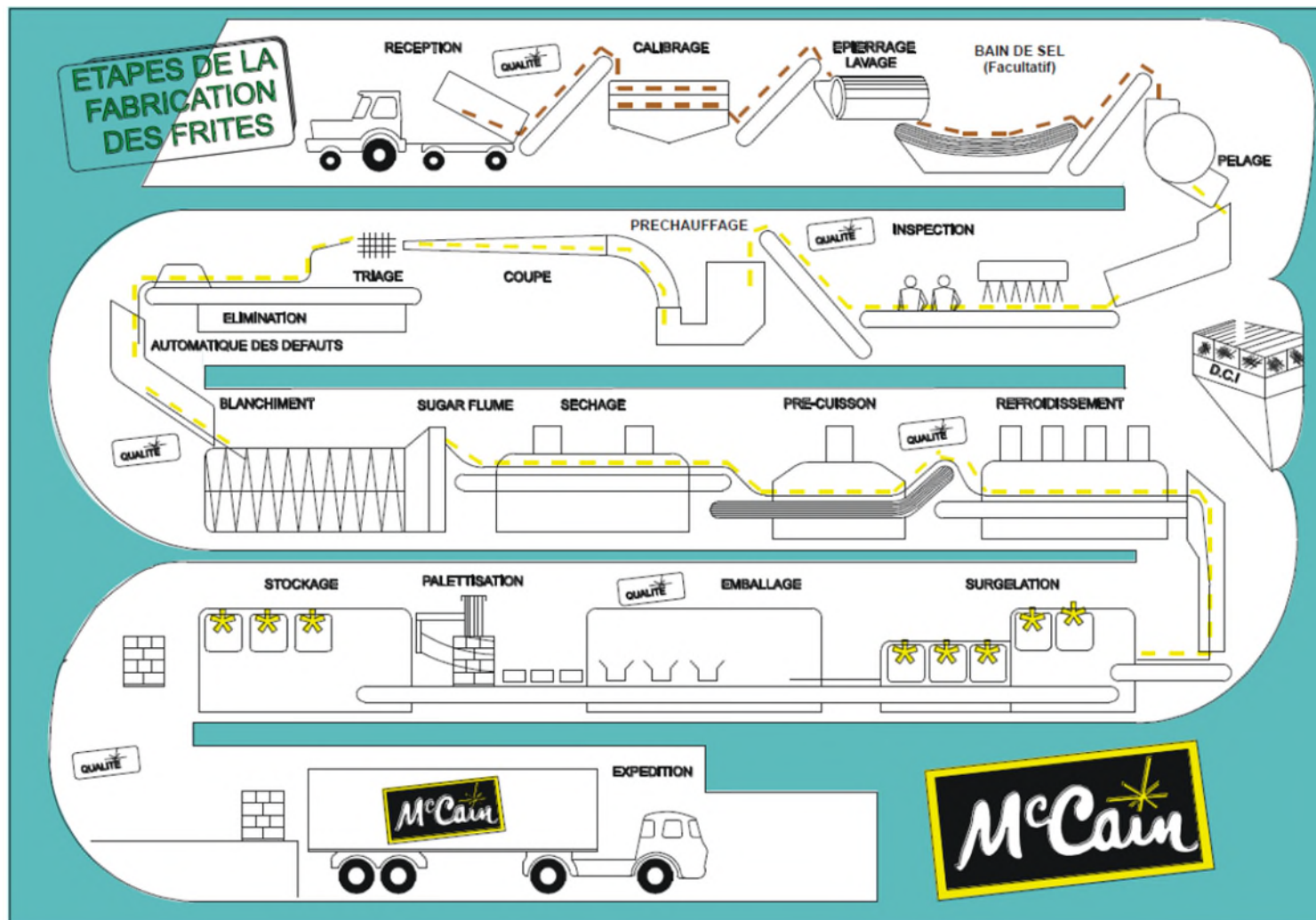
Ainsi, de par son expérience dans l'industrie agro-alimentaire, l'usine de Harnes possède déjà un système de gestion de la qualité performant, nécessaire pour la mise en place de ce projet.

De plus, l'utilisation d'un site déjà en exploitation comme celui de Harnes permet de limiter l'artificialisation de terrains agricoles ou naturels en utilisant majoritairement un terrain déjà industrialisé, d'utiliser un terrain avec de faibles enjeux sur le milieu naturel mais également de jouir des installations déjà présentes comme les voies d'accès et les aménagements du site.

Lignes de production de frites 1 et 2

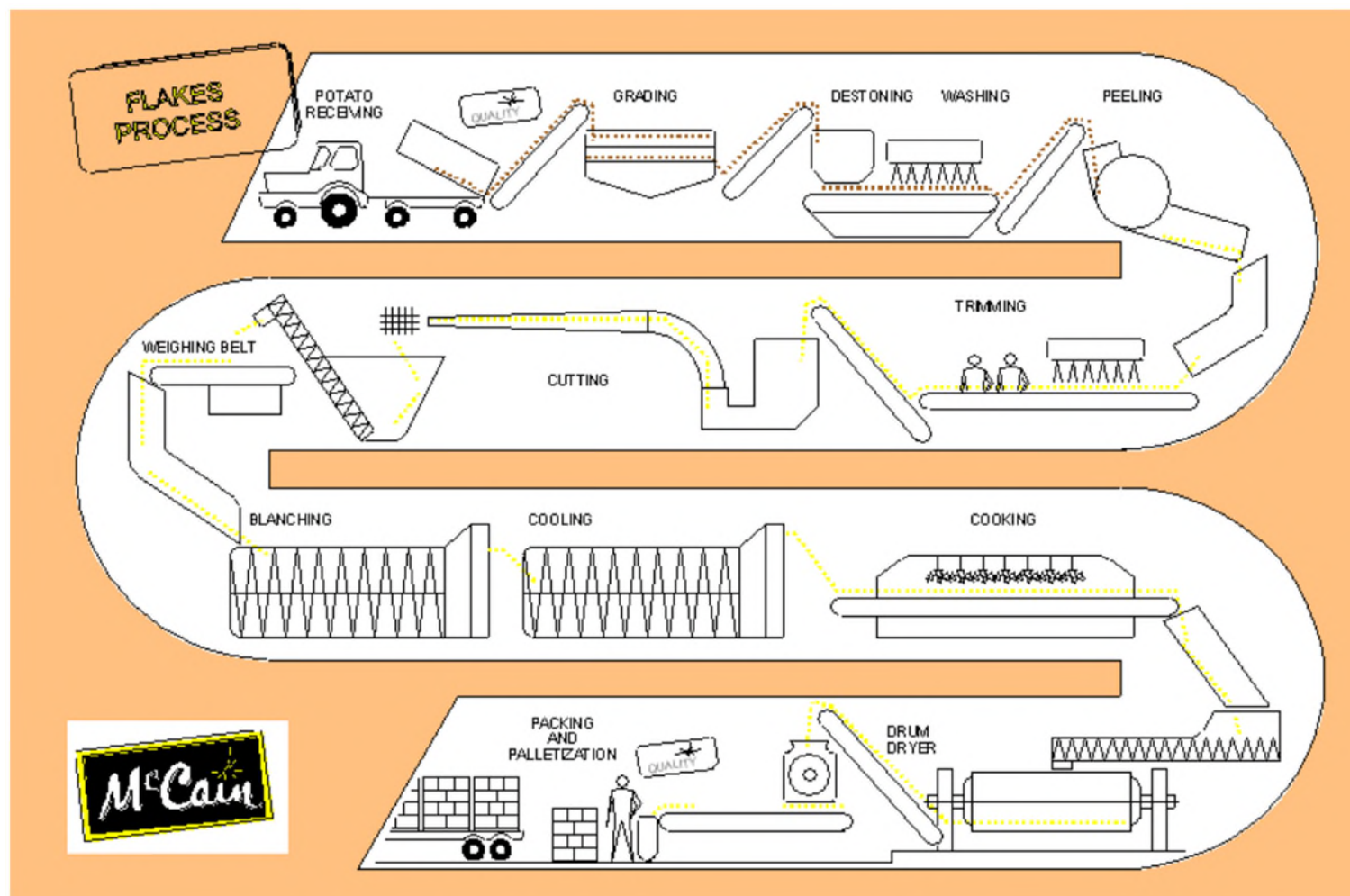
Ces lignes sont équipées de lignes de pelages, de coupes et de blanchiment, puis d'unités de séchages, de fritures et de surgélation.

Les frites surgelées sont ensuite emballées puis palettisées avant expédition via la connexion avec Lineage Logistics (repère 1b sur le plan en page 9).



Lignes de production de flocons de pommes de terre déshydratés

Le nouvel atelier de production de flocons de pomme de terre (repère 3a) est composé d'une ligne de pelage, d'une zone de découpe, de deux lignes de blanchiment et de refroidissement, de deux cuiseurs, de quatre cylindres sécheurs, d'un atelier de réduction de taille (quatre floconneuses, quatre trieurs optiques, deux broyeurs), de huit silos de stockage tampon et de deux ateliers d'emballage (ensacheuses, stations de mise en big-bags, mixeur, étuyeuse, cartonneuse, palettiseur).



Nouvelle station de triage des pommes de terre « new grading Station »

La nouvelle station de triage des pommes de terre sera ultramoderne, établie sur un concept entièrement automatisé de manutention et de stockage. Le tout est associé à un système d'évaluation et de classement de la qualité basé sur l'intelligence artificielle qui s'appuie sur des modèles de décision basés sur les données du groupe. Le projet prend en compte :

- la création de zones opérationnelles indépendantes (déchargement, lavage, calibrage et approvisionnement de l'usine) ;
- la création de capacités de déchargement et de stockage supplémentaires pour éviter les approvisionnements le dimanche ou les jours fériés ;
- l'optimisation des conditions de stockage pour préserver la qualité grâce au contrôle de la température, de l'humidité relative et du CO2 ;
- l'intégration d'une nouvelle ligne automatisée de qualité et de tare dont la précision est optimisée et les biais humains réduits autant que possible ;
- le remplacement des ponts-bascules existants afin de créer un flux d'entrée et de sortie pour améliorer la circulation des camions sur le site.

Lignes de production 3 : spécialités

La nouvelle ligne permettra de réaliser des coupes spéciales :



Cet atelier sera composé :

- d'une partie production de 4 700 m² où auront lieu les étapes de pelage, découpe, blanchiment, séchage, enrobage (facultatif), friture et surgélation ;
- d'une partie emballage de 2 800 m² composée d'ensacheuses, de balances, de stations de mise en big-bags et de palettiseurs.

Le procédé général de fabrication est identique aux lignes frites classiques.

Thème	Type de document	Situation du projet
URBANISME	Plan local d'urbanisme intercommunal habitat déplacements (PLU)	Compatible
	Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	Compatible
	Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)	Compatible
	Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	Compatible
	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	Compatible
SOL / SOUS-SOL / EAUX	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)	Compatible
	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	Compatible
	Plan de prévention des risques inondation (PPRI)	Communes non concernées
AIR/CLIMAT	Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET)	Le PCAET est en cours d'élaboration depuis 2021 par la CALL. Aucun objectif n'a pour l'instant été dévoilé
	SRADDET Hauts-de-France	Compatible
	Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)	Compatible
DÉCHETS	SRADDET Hauts-de-France	Compatible

Le projet de la société Mc CAIN est compatible avec l'ensemble des plans, schémas, et programmes.

Le projet porté par Mc CAIN est soumis à la réalisation d'une étude d'impact. L'objectif de l'étude d'impact est de présenter les incidences potentielles du projet dans le cadre de son fonctionnement ainsi que les mesures prises pour les Éviter, les Réduire voire les Compenser (démarche « ERC »).

Par la suite, seront présentés, par thématique (milieu humain, milieu physique, milieu naturel, paysage et patrimoine, cadre de vie) :

- les facteurs susceptibles d'être affectés par le projet ;
- les incidences notables du projet (malgré des mesures de conception et de respect de législation en vigueur) ;
- les mesures « ERC » associées ; les mesures compensatoires sont nécessaires si l'incidence résiduelle après les mesures d'évitement et de réduction est significative ; dans la suite, seront ainsi présentées les mesures « ER » (d'évitement et de réduction), puis les éventuelles mesures « C » (de compensation) ;



Le volet sanitaire fait ensuite l'objet d'un chapitre spécifique.

Une cotation est adoptée pour l'incidence brute et l'incidence résiduelle. Elle est définie ci-après.

Niveaux d'incidence :

	Nul ou négligeable		Modéré		Positif
	Faible		Fort		

* « incidences notables » / « significative » = variation estimée comme notable ou significative sur la base du contexte initial de l'étude, sans la mise en œuvre du projet, et vis-à-vis des aspects réglementaires en vigueur.

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au milieu humain sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeu
Urbanisme	Non concerné par une servitude d'utilité publique.
Population	Harnes : 12 317 habitants, population en très légère augmentation (0,3% entre 2020 et 2021). Habitations concentrées autour des communes de Harnes, Courrières, Annay, Pont-à-Vendin, Estevelles et d'une partie de la commune de Carvin. Les habitations les plus proches de la zone du site de Mc CAIN se situe à 235 m au nord du site.
Voies de communication et réseaux	Deux axes autoroutiers à proximité du site d'étude. Autoroute A21 à 3,2 km au sud du site de Mc CAIN et l'autoroute A1 à 3,8 km à l'est du site. Une route départementale fréquemment emprunté : la départementale D917 à 380 m à l'est du site. Accès au site par la rue Pierre Jacquard.
Activités sociales-économiques	22 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement situées dans un rayon de 3 km autour du site de Mc CAIN. Site de Mc CAIN situé dans le parc d'entreprise de la Motte du Bois. Communauté d'agglomération de Lens-Liévin constituée de 134 exploitations et d'une surface agricole utile (SAU) de 10 238 ha.
Risques technologiques	Aucun PPRT sur la commune d'Harnes. PPRT le plus proche : NORTANKING, situé sur les communes d'Annay-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Estevelles. Servitude d'utilité publique la plus proche, relatif au TMD située à 1,9 km au nord-est du site de Mc CAIN.

La carte en page 22 présente les établissements recevant du public situés autour du projet.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

En phase d'exploitation :

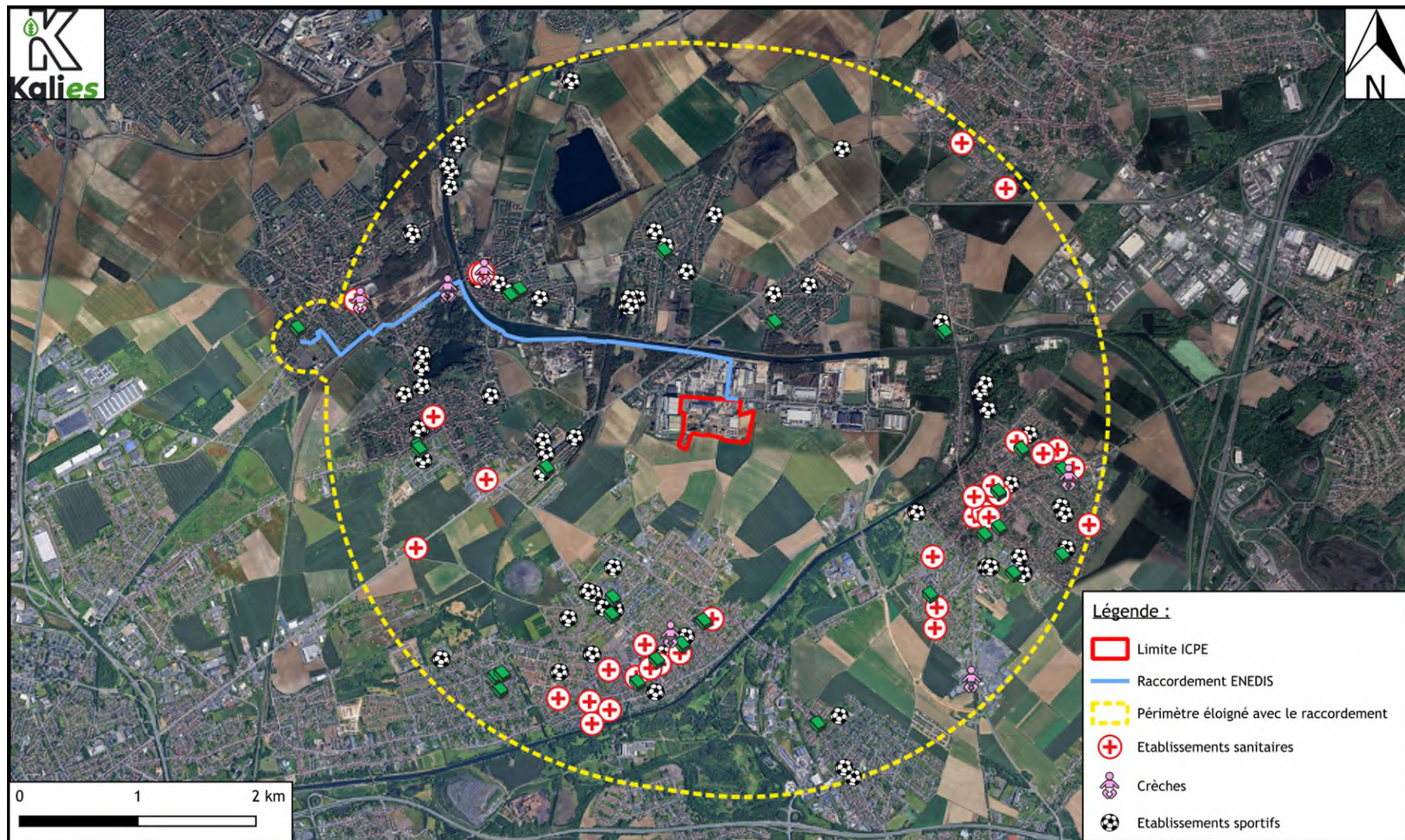
- Mesures pour limiter le trafic : organisation des livraisons et protocole de sécurité, covoiturage favorisé ;

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET ET MESURES DITES « ERC » POUR DIMINUER L'INCIDENCE

L'incidence du projet sur le milieu humain est présentée dans le tableau ci-dessous.

Mc CAIN - Harnes (62)
DDAE - Résumé non technique de l'étude d'impact

Thème	Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Urbanisme	Projet non concerné par une Servitude d'Utilité Publique.	Travaux et Exploitation	/		/	/	
Population	Absence d'incidence du projet sur la démographie.	Travaux	/		/	/	
	Création d'une centaine d'emplois.	Exploitation	/		/	/	
Activités agricoles	7 ha de terres cultivables seront transformées (1,5 % de la superficie agricole de la commune).	Travaux	Direct, permanent, à court terme		/	/	
	Dynamisation de l'agriculture de la région pour l'apport de pommes de terre.	Exploitation	Direct et indirect, permanent, à long terme		/	/	
Activités économiques	Retombées économiques locales positives du chantier (restauration et hôtellerie).	Travaux	Direct, temporaire, à court terme		/	/	
	Revenus fiscaux supplémentaires pour les communes et la communauté de communes. Création d'emploi à long terme.	Exploitation	Direct et indirect, permanent, à long terme		/	/	
Trafic	Trafic supplémentaire négligeable.	Travaux	/		/	/	
	Augmentation de 0,6 à 5,4 % du trafic sur les routes alentours (en comptant tous les véhicules). Augmentation des poids lourds sur les axes routiers.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		/	/	
Réseau électrique	Raccordement de 14 MW. Absence d'incidence du projet.	Travaux et Exploitation	/		/	/	
Santé humaine	Projet qualifié d'acceptable en termes d'impact sanitaire.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		/	/	



FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au milieu physique sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeu
Climat	Climat tempéré de type océanique tempéré. Température moyenne annuelle de 11°C. Niveau de précipitations annuelles de 729,2 mm en moyenne. Vents dominants de secteurs Sud/Sud-Ouest et Nord-Est.
Topographie	Localisation dans le bassin minier du Pas-de-Calais. Topographie plane au niveau de la commune d'Harnes. Altitude moyenne de la commune de 30 m NGF, avec des altitudes minimum et maximum respectivement de 21 à 122 m (hautes altitudes causés par la présence de terrils).
Sol et sous-sol	Terrains du site Mc CAIN sur alluvions modernes constituées d'argiles, de sables et de sables argileux dans lesquels s'intercalent des passées de tourbe et des lits de graviers (notation Fz). Nombreux sites pollués ou potentiellement pollués à proximité.
Eaux souterraines	Zone d'étude située au niveau du bassin versant de la Marque Deûle (SAGE Marque Deûle) appartenant au bassin hydrographique Artois-Picardie. Masse d'eau souterraine à dominante sédimentaire « Craie de la vallée de la Deûle ». Masse d'eau libre au droit du site Mc CAIN, rechargée par infiltrations des eaux pluviales. Bon état quantitatif et médiocre état qualitatif général, faible pollution au droit du site. Captage d'alimentation en eau potable le plus proche du site situé à 1,1 km à l'ouest du site de Mc CAIN.
Eaux superficielles	Masse d'eau superficielle FRAR17 « Canal de la Deûle jusqu'à la confluence avec le canal d'Aire », masse d'eau de surface artificielle utilisée principalement pour le transport de marchandises. Masse d'eau de qualité écologique médiocre et dont la qualité chimique n'a pas atteint le bon état. Absence de captage d'eau potable. Prélèvements dans les eaux superficielles pour usage industriel. Zone cyprinicole.
Risques naturels	Inondation : Le site de Mc CAIN, bien que localisé dans le TRI de Lens, est en dehors des surfaces inondables. Remontée de nappe : zone potentiellement sujette aux inondations par débordements de nappe. Mouvement de terrain : la commune de Harnes n'est pas concernée par un PPRN lié aux mouvements de terrain. Cavité la plus proche à 830 m. Retrait/gonflement d'argile : aléa faible. Risque sismique de niveau 2 (faible) sur 5. Potentiel radon : zone 2 (faible).

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

La société Mc CAIN met en œuvre des mesures dès la conception du projet pour réduire les impacts sur l'environnement et notamment sur le milieu physique. Ces mesures sont précisées ci-dessous.

En phase travaux :

Pour le sol/sous-sol/ les eaux souterraines :

- L'utilisation éventuelle d'huile de décoffrage sera soumise à acceptation des FDS et les récipients stockés sur le chantier seront installés sur des bacs de rétention pour éviter toute pollution.
- Les matériaux seront stockés sur des aires prédéfinies, les matériaux dangereux ou polluants seront stockés en quantité limitée sur des aires protégées (rétention) pour éviter tout risque de pollution.
- Chaque équipe intervenant sur le site sera munie de moyens permettant de confiner toute pollution.

En phase d'exploitation :

Pour le climat :

- Mc CAIN réduit ses émissions directes de GES en réduisant sa consommation de gaz naturel et en privilégiant l'achat d'électricité.
- Une partie des déchets est envoyée dans le digesteur présent sur le site afin de produire du biogaz et ainsi limiter l'utilisation de gaz naturel et le transport des déchets.

Pour le sol/sous-sol/ les eaux souterraines :

- Etanchéité de certaines aires d'activité / Rétentions.
- Choix approprié des matériaux mis en œuvre limitant les fuites.
- Systèmes permettant la détection des fuites sur de nombreux réseaux et installations
- Surveillance / Maintenance préventive
- Confinement des eaux d'extinction d'incendie
- La consommation en eau de forage ne sera pas augmentée. L'unité d'ultrafiltration ainsi que l'osmose inverse permettent de réutiliser après traitement une partie des eaux usée (2 900 m³/j) issus des différents procédés de l'usine de Mc CAIN.

Pour les eaux superficielles :

Les eaux envoyées vers le milieu naturel sont les concentrats des deux procédés de filtration, à savoir : l'ultrafiltration et l'osmose inverse.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET ET MESURES DITES « ERC » POUR DIMINUER L'INCIDENCE

L'incidence du projet sur le milieu physique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Thème	Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Topographie	Les aménagements ne sont pas de nature à modifier significativement la topographie du site.	Travaux	/		/		
	Aucune incidence du projet sur la topographie.	Exploitation	/		/		
Climat	Émissions de GES par le projet supérieures aux émissions actuelles de Mc CAIN mais réduction de 29% des émissions à isocapacité.	Travaux et exploitation	Direct, permanent, à court terme				
Sol et sous-sol	Les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux et de déchets et aux eaux usées issues du chantier seront maîtrisés.	Travaux	/		/		
	Les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux et de déchets et aux eaux d'extinction en cas d'incendie seront maîtrisés.	Exploitation	/		/		
Eaux souterraines	<u>Qualitatif</u> : les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux et de déchets et aux eaux usées issues du chantier seront maîtrisés.	Travaux	/		/		
	<u>Quantitatif</u> : La consommation en eau potable lors du chantier (sanitaire) sera négligeable.		/		/		
	<u>Qualitatif</u> : les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux et de déchets et aux eaux d'extinction en cas d'incendie seront maîtrisés.	Exploitation	/		/		

Thème	Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
	<u>Quantitatif</u> : Aucune augmentation de la consommation dans les eaux souterraines n'est à prévoir lors de l'exploitation du site et cela grâce à la mise en place d'une solution de REUSE.		/		/		
Eaux superficielles	<u>Qualitatif</u> : les risques de pollution liés aux engins à moteurs, aux éventuels stockages de produits dangereux et de déchets et aux eaux usées issues du chantier seront maîtrisés.	Travaux	/				
	<u>Quantitatif</u> : Aucune consommation d'eau du canal est prévue lors du chantier		/				
	<u>Qualitatif</u> : Eaux industrielles : L'étude d'acceptabilité à montrer que, pour l'ensemble des paramètres rejetés par l'exploitant dans le canal de la Deûle, seul le phosphore total est incompatible avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cela s'explique par le caractère déjà dégradé du milieu récepteur. Cependant le projet permet de diminuer considérablement la charge polluante en phosphore. Eaux pluviales : Les eaux de ruissellement de voirie seront séparées des eaux de toiture afin d'éviter tout transfert de polluant. Les eaux de ruissellement de voirie seront envoyées dans les différents bassins de récupération des eaux pluviales après passage dans des séparateurs d'hydrocarbures. La mise en place de bassins de tamponnement sur le site permet la sédimentation et également le contrôle du débit de fuite.	Exploitation	/				
	<u>Quantitatif</u> : Aucune augmentation de la consommation dans les eaux superficielle n'est à prévoir lors de l'exploitation du site.		/				
	Aucune incidence	Travaux	/				

Thème	Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Risques naturels	Le site se trouve en dehors des surfaces d'inondation identifiées dans le TRI de Lens. Le site est localisé sur une zone de sensibilité moyenne au risque de remontée de nappes.	Exploitation	/				

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au milieu naturel sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeu
Zonages réglementaires et d'inventaire	Aire d'étude concernée par aucun zonage. ZNIEFF de type I « Site du Cavalier du Terril n° 98 d'Estevelles au terril d'Harnes » à 500 m à l'est du site. Le site n'est pas situé en zone humide selon le SDAGE Artois-Picardie. Inventaire de terrain réalisé par BURGEAP indique que les sols de la zone d'extension ne caractéristique de zones humides. Site Natura 2000 FR3100504 « Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe » (Zone Spéciale de Conservation) situé à plus de 7,5 km au sud-est.
Habitats naturels	Selon ALFA Environnement, aucun habitat naturel à conserver sur la zone d'extension. Selon ALFA Environnement, aucun habitat présentant un enjeu écologique intrinsèque n'est présent dans la zone d'extension. L'extension étant constitué majoritairement de cultures de pommes de terre.
Flore	92 espèces végétales identifiées. Aucune espèce protégée régionalement ou nationalement sur l'aire d'étude (aire d'étude dans le cadre de l'étude faune-flore). Présence de 4 espèces exotiques envahissantes.
Faune	<u>Avifaune</u> : 26 espèces d'oiseaux identifiées par ALFA Environnement dont 14 protégées au niveau national. 3 espèces sont considérées comme patrimoniales : l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière et la Perdrix grise. <u>Insectes</u> : 2 espèces de papillons de jour observées et aucune espèce d'odonate observée. <u>Herpétofaune</u> : Aucune espèce d'amphibien ou de reptile observée. <u>Mammifères terrestres</u> : 2 espèces recensées dont 1 espèce considéré patrimoniale <u>Chiroptères</u> : Aucune espèce recensée par ALFA Environnement
Continuités écologiques	Site de Mc CAIN non concerné par un corridor terrestre et écologique ni par un réservoir de biodiversité selon le SRCE. Aucun objectif lié à la trame verte et bleu n'est recensé sur le secteur d'implantation du projet.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

En phase travaux :

Faune/Flore/Habitats naturels

Réalisation des travaux devra être réalisée en dehors des périodes de nidification des oiseaux (principalement d'avril à août) notamment pour l'avifaune des milieux agricoles tels que l'Alouette des champs.

En phase d'exploitation :

Faune/Flore/Habitats naturels

Eclairage dirigé vers le sol, entretien des espaces verts, vitesse de circulation limitée à 20 km/h et plantation de haies et bosquets d'espèces locales au sud du site.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET ET MESURES DITES « ERC » POUR DIMINUER L'INCIDENCE

L'incidence du projet sur le milieu naturel est présentée dans le tableau ci-dessous.

Incidence brute				Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation)		Incidence résiduelle
Thème	Description de l'incidence	Phase	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Faune, Flore, Habitats naturels	Destruction et altération possible des habitats et individus. Enjeu écologique modéré des espèces concernées.	Travaux		Adaptation de la période des travaux sur l'année Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou des zones de circulation des engins de chantier	/	
	Bien que des espèces telles que la Perdrix grise et l'Alouette des champs soient présentes sur le site, leur faible densité et la présence d'espaces agricoles adjacents permettront à ces espèces de retrouver leur habitat sans impact significatif.	Exploitation				
Continuités écologiques	Aucune incidence du projet sur les continuités écologiques.	Exploitation		/	/	
Zones humides	Le site est déjà imperméabilisé et le projet n'entraîne pas une imperméabilisation de surface supplémentaire ni aucune nouvelle construction. Aucune incidence du projet sur les zones humides (absence des zones humides au droit du projet)	Exploitation		/	/	

FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au paysage et au patrimoine sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeu
Paysage	Aire d'étude dans le grand paysage « paysages miniers » et dans l'entité paysagère « Le bassin lensois ». Perceptions rapprochées limitées de par les écrans paysagers au nord et au sud et par la présence d'autres entreprises à proximité immédiate du site. Perceptions visuelles éloignées restent limitées malgré l'implantation du site en zone urbaine. Les constructions les plus élevées du site de Mc CAIN restent visibles.
Patrimoine	Aire d'étude non concernée par un périmètre de protection de monument historique, le plus proche étant situé à 2 km au sud-est du site de Mc CAIN. Il s'agit du site classé de l'église de Courrières (code Mérimée : PA00108260). Site inscrit le plus proche du site, situé à 1,2 km au sud-ouest : Immeuble de 6 logements dit "Camus haut" (code Mérimée : PA62000168).
Archéologie	Aucun site archéologique référencé situé à proximité de l'aire d'étude.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

Le projet de Mc CAIN s'inscrivant dans la continuité de l'existant et dans le parc d'activité de la Motte du bois, aucune mesure de conception préliminaire n'a été mis en place.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET ET MESURES DITES « ERC » POUR DIMINUER L'INCIDENCE

L'incidence du projet sur le paysage et le patrimoine est présentée dans le tableau ci-dessous.

Thème	Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Paysage	Travaux nécessitant l'utilisation de grues.	Travaux	Directe, temporaire, à court terme		/		
	Les nouvelles constructions prévues dans le cadre du projet seront situées dans le parc d'entreprise de la Motte du Bois, au sein d'une zone d'activité.	Exploitation	Direct ; permanent, à court terme		/		
Patrimoine culturel	Aucune incidence du projet sur le patrimoine culturel.	Travaux et Exploitation	/		/		
Sites archéologiques	Aucune incidence du projet sur les sites archéologiques.	Travaux et Exploitation	/		/		

Les images en pages suivantes présentent le site en **situation actuelle** selon différents points de vue du site de Mc CAIN à Harnes (62). La carte en page suivante permet localiser les différentes prises de vue.

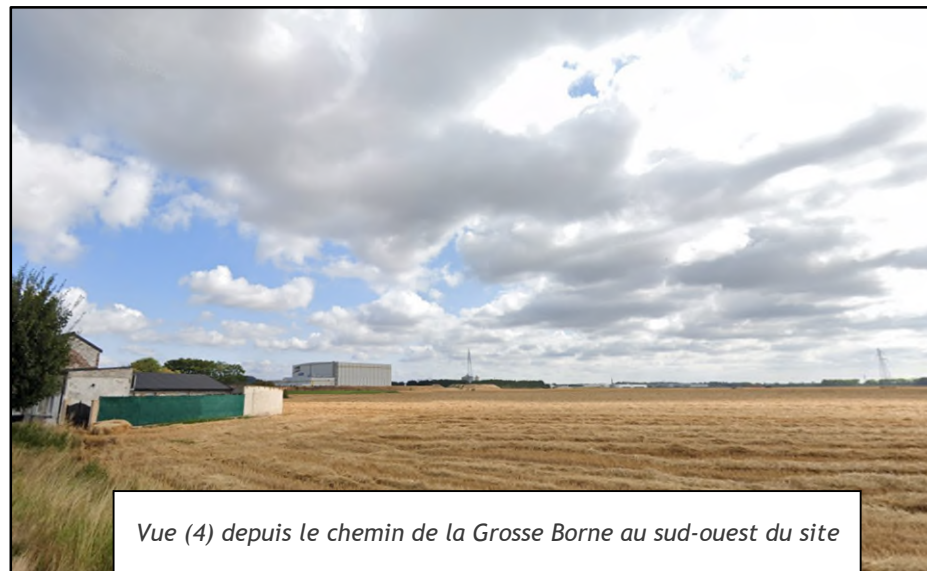




Vue (1) depuis l'entrée « visiteurs » sur la rue Pierre Jacquart au nord-ouest du site



Vue (2) depuis la rue Pierre Jacquart au nord-est du site, au croisement avec la rue Francis Raingher



FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS

Les enjeux relatifs au cadre de vie sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Thème	Enjeu
Ambiance sonore et vibrations	Bruit ambiant due principalement aux transports routiers, notamment sur la rue Pierre Jacquart, axe principal du parc d'entreprise de la Motte du Bois et des activités des usines avoisinantes. « Lden » de plus de 70 dB (A) à proximité immédiate du site. Vibrations d'origine routière.
Air	Zone d'activité industrielles. Les stations à proximité du projet ont relevé des moyennes annuelles supérieures aux seuils de recommandation de l'OMS pour le NO ₂ en 2022 et 2023. L'objectif de qualité n'a pas été dépassé pour ce paramètre mais a été dépassé pour le NO en 2022.
Odeurs	Nuisances olfactives générés par les nombreuses activités industrielles de la zone d'étude. Nuisances olfactives à proximité générées par la circulation automobile (D917 et la rue Pierre Jacquard).
Ambiance lumineuse	Ambiance lumineuse modérée à forte, sous influence de l'agglomération Lens-Liévin.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES DE CONCEPTION

En phase travaux :

Bruit et vibrations

Les équipements (pompes, compresseurs...) sélectionnés seront neufs et installés dans les règles de l'art pour éviter toute génération de vibrations à l'extérieur du site.

En phase d'exploitation :

Bruit et vibrations

- Les équipements (pompes, compresseurs...) sélectionnés seront neufs et installés dans les règles de l'art pour éviter toute génération de vibrations à l'extérieur du site.
- Le tri des pommes de terre au sein de la « New grading station » sera optique. Ce procédé est moins bruyant que le tri mécanique qu'il vient remplacer.
- La vitesse sur le site est limitée à 20 km/h.

Air

Mise en place d'un oxydateur thermique afin de traiter les COV issus des rejets des friteuses et ainsi réduire les quantités de polluants émises. Ce système répond aux critères des Meilleures Techniques Disponibles.

Odeur

Afin de limiter les odeurs liées au traitement des rejets, les émissions atmosphériques riches en H₂S et en soufre seront évitées par le recouvrement des installations et le traitement de l'air.

Emissions lumineuses

L'éclairage des lampadaires ou spots en façade est dirigé vers le sol afin de limiter la diffusion des émissions lumineuses dans l'environnement.

Energie

- Mc CAIN met en place des panneaux photovoltaïques en toiture. L'utilisation d'électricité renouvelable autoconsommée permet de limiter les sources d'énergie fossile.
- Les pommes de terre sont séchées avant cuisson afin de réduire la consommation énergétique de la friteuse.

Déchets

- Évacuation des déchets vers les filières appropriées pour la valorisation ou destruction.
- Épandage en agriculture des boues de la STEP et du digesteur.
- Lors de la production de frites, une partie des rebuts est envoyée vers la ligne flocon pour être transformé. Également, les pelures et l'amidon gris sont dirigés vers le digesteur et l'amidon blanc et les résidus de purée sont envoyés en alimentation animale.

INCIDENCES NOTABLES DU PROJET ET MESURES DITES « ERC » POUR DIMINUER L'INCIDENCE

L'incidence du projet sur le cadre de vie est présentée dans le tableau ci-dessous.

Thème	Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles*
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
Cadre de vie							
Bruit et vibrations	L'ensemble des bruits de la phase chantier ne dépassera pas les prescriptions en vigueur.	Travaux	/		/	/	

Thème	Incidences				Mesures ERC		Incidences résiduelles*
	Description	Phase	Type	Niveau	Description	Estimation des dépenses	Niveau
	Plusieurs équipements ou activités sont susceptibles d'être à l'origine de nuisances sonores sans dépassement des valeurs réglementaires en limite de site.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		/	/	
Ambiance lumineuse	Travaux majoritairement réalisés de jour.	Travaux	/		/	/	
	Installation de nouveaux éclairages pour les nouvelles activités avec un impact faible liés à leurs caractéristiques.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme				
Qualité de l'air	Émissions de poussières négligeables.	Travaux	/		/	/	
	Points de rejets limités, mise en place d'un oxydateur thermique pour traiter les COV.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		/	/	
Odeurs	Émissions liées au gaz d'échappement du trafic induit.	Travaux	/		/	/	
	Friteuse et STEP susceptible de générer des odeurs. Mise en place d'un oxydateur thermique pour traiter les COV et réduire les émissions odorantes.	Exploitation	Direct, permanent, à court terme		/	/	
Chaleur et radiation	Émissions radiatives et électromagnétiques liées aux engins de chantier et au matériel négligeables.	Travaux	/		/	/	
	Émissions de chaleur par la nouvelle ligne frite non significatives.	Exploitation	/		/	/	
Énergie	Consommations faibles et de courte durée.	Travaux	/		/	/	
	Augmentation de 11% de la consommation d'énergie globale du site.	Exploitation	Indirect, permanent, à moyen et long terme		/	/	
Déchets	Modes de gestion et stockage adaptés.	Travaux	/		/	/	
	Politique de réduction des déchets (utilisation des rebuts de fabrication, digesteur sur site, alimentation animale)	Exploitation	/		/	/	

La partie sanitaire d'une étude d'impact (impact sur la santé de la population) pour un site concerné par la directive dite IED comme c'est le cas du projet de Mc CAIN doit comprendre un volet dit IEM (Interprétation de l'État des Milieux) et un volet évaluation des risques sanitaires dit prospectif.

Le volet dit IEM permet d'identifier si le milieu dans lequel il est suspecté un rejet (l'air par exemple ou le sol pour les retombées) est déjà dégradé ou non pour les polluants susceptibles d'être émis par le projet.

La dégradation potentielle du milieu pouvant être déterminée suivant des études empiriques (résultats de la bibliographie scientifique notamment) ou via des mesures physiques sur le milieu, diligentées par exemple par le futur exploitant. Les résultats sont alors comparés soit à des valeurs dites réglementaires (Code de l'Environnement), soit à des valeurs de bases de données scientifiques pour des milieux relativement similaires (état de référence du milieu), soit mis en perspective par un calcul d'une exposition indirecte sur l'homme (par inhalation de la substance ou par ingestion de la substance par les aliments par exemple).

Si le milieu n'est pas dégradé par le polluant, alors il n'y a pas de difficulté rencontrée à l'émission de ce dernier par le projet. Si le milieu présente une certaine dégradation, alors l'émission du polluant par le projet peut être conditionnée à certaines restrictions (diminution de la quantité annuelle par exemple).

Si le milieu est déjà beaucoup trop dégradé, alors il ne sera pas possible de mettre en œuvre le projet avec une émission de ce polluant et l'exploitant devra mettre en avant des mesures de réduction importante voir de suppression complète de ce polluant.

Le volet dit évaluation prospective du risque sanitaire, consiste à modéliser les émissions en polluant annuelles de l'installation et de regarder la retombée potentielle sur les populations (lieux d'exposition) afin de calculer via des valeurs de référence (qui sont appelées valeurs toxicologiques de référence (VTR)) le risque sur la santé à long terme (plusieurs années) des personnes qui vivent (respirent et s'alimentent) dans la zone.

Si le risque est faible, c'est-à-dire que les résultats de calcul à long terme sont inférieurs à des valeurs réglementaires pour l'ensemble de la population exposée en dehors du site, le projet peut s'implanter dans les conditions de rejets (flux émis dans l'année par exemple) proposées.

Si le risque est important, c'est-à-dire que les résultats de calcul à long terme sont supérieurs à des valeurs réglementaires pour ne serait-ce qu'une partie de la population exposée en dehors du site, alors l'exploitant doit revoir à la baisse ses ambitions d'émissions de polluants jusqu'à ce que le risque soit acceptable et revienne au cas précédent (résultats de calcul inférieurs aux valeurs réglementaires).

Le projet de Mc CAIN comportera des rejets atmosphériques susceptibles d'impacter la qualité de l'air et du sol.

L'évaluation de l'état des milieux a permis de déterminer que :

- Dans le milieu air, les résultats concernant les paramètres étudiés montrent que l'état des milieux est compatible avec les usages constatés, à l'exception de l'hydrogène sulfuré, du formaldéhyde et de l'acétaldéhyde qui restent incertains.

- o Le milieu est jugé vulnérable au niveau du point de mesure 4 dans l'air pour l'hydrogène sulfuré, mais il faut noter qu'au niveau de la zone 4, la concentration de la 1^{ère} semaine de mesure est de 3,7 µg/m³ et la concentration de la 2^{ème} semaine de mesure est 0,66 µg/m³, soit inférieure à la concentration au point témoin 6 (0,78 µg/m³).
- o Le milieu est jugé vulnérable au niveau du point de mesure 2 dans l'air pour le formaldéhyde et l'acétaldéhyde, mais il faut noter que le milieu peut également être jugé vulnérable au niveau des points témoins pour ces composés.
- Dans le milieu sol, les résultats concernant les paramètres étudiés montrent que l'état des milieux est compatible avec les usages constatés.

L'évaluation prospective des risques sanitaires nécessite de modéliser les niveaux d'exposition de la population à partir des différentes sources/milieux de l'environnement, via plusieurs modes de transfert (air et sol) et voies d'administration des polluants (inhalation et ingestion).

Le schéma conceptuel est présenté page 41.

Les calculs de risques sanitaires avec les valeurs d'émissions proposées par l'exploitant montrent que l'impact sanitaire du site de Mc CAIN peut être considéré comme non significatif (ou faible) à l'encontre des populations environnantes.

Le projet peut ainsi être positionné dans la grille d'acceptabilité fournie ci-dessous :

Paramètre	Résultat IEM (état du milieu air et sol // usages)	Résultats ERS (substance par substance)	Situation du projet
Benzo[a]pyrène	Compatible	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Dibenzo[a,h]anthracène	Compatible	ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Benzo[b]fluoranthène	Compatible	ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Benzo[a]anthracène	Compatible	ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Fluoranthène	Compatible	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Mercure inorganique	Compatible	QD < 1	Acceptable
Cadmium inorganique	Compatible	QD < 1	Acceptable
Thallium	Compatible	Absence de VTR	Acceptable
Plomb	Compatible	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Arsenic inorganique	Compatible	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Sélénium	Compatible	QD < 1	Acceptable
Tellure	/ (absence de VTR)	Absence de VTR	Acceptable

Paramètre	Résultat IEM (état du milieu air et sol // usages)	Résultats ERS (substance par substance)	Situation du projet
Antimoine	Compatible	QD < 1	Acceptable
Chrome VI (particulaire)	Compatible	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Cobalt (composés insolubles)	Compatible	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Cuivre	Compatible	QD < 1	Acceptable
Etain	Compatible	QD < 1	Acceptable
Manganèse	Compatible	QD < 1	Acceptable
Nickel	Compatible	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Vanadium	Compatible	QD < 1	Acceptable
Zinc	Compatible	QD < 1	Acceptable
COV (Acrylamide, Eq COV)	Compatible	QD < 1	Acceptable
COVT (Méthanol, Eq COV)	Compatible	QD < 1	Acceptable
COV (Formaldéhyde, Eq COV)	Vulnérabilité possible du milieu Air	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
COV (Acétaldéhyde, Eq COV)	Vulnérabilité possible du milieu Air	QD < 1 et ERI < 10 ⁻⁵ par substance	Acceptable
Méthane	/ (absence de VTR)	Absence de VTR	Acceptable
Hydrogène sulfuré	Vulnérabilité possible du milieu Air	Absence de VTR	Acceptable
PM10	Compatible	Absence de VTR	Acceptable
PM2,5	Compatible	Absence de VTR	Acceptable
Monoxyde de carbone	/ (absence de VTR)	Absence de VTR	Acceptable
Oxydes d'azote	Compatible	Absence de VTR	Acceptable
Dioxyde de soufre	Compatible	Absence de VTR	Acceptable

En conclusion, le projet de la société Mc CAIN peut être qualifié d'acceptable en termes d'impact sanitaire dans la limite du respect des conditions suivantes :

- maîtrise des émissions selon les conditions définies dans l'étude d'impact,
- non dépassement des flux annuels mentionnés dans l'étude d'impact,
- surveillance des sources d'émissions selon les modalités précisées dans l'étude d'impact.

